

**Forum de la Société Civile dans le cadre du X^e
Sommet de la Francophonie sur le thème
« La Francophonie, espace solidaire pour un développement
durable : rôle et contribution de la Société Civile »**

Version finale des rapports d'ateliers

Ouagadougou, 20 – 22 octobre 2004

Le Forum a été une véritable tribune démocratique ouverte à toutes les composantes de la Société Civile de l'espace Francophone. Elle a permis aux participantes et aux participants d'échanger leurs idées sur les thèmes suivants :

1. La société civile dans les pays francophones.
2. La lutte contre la pauvreté.
3. La paix et la sécurité.
4. La démocratie, les droits de l'homme et la citoyenneté.

Le forum s'est donné pour objectifs de :

- Définir clairement le statut, le rôle de la société civile dans les Etats du Sud et du Nord de l'espace francophone ;
- Identifier les actions concrètes que la société civile peut mener dans la lutte contre la pauvreté ;
- Proposer des types d'initiatives émanant de la société civile et pouvant contribuer à la paix et à la sécurité à l'intérieur des Etats ;
- Cerner les actions que peut entreprendre la société civile en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de la citoyenneté ;
- Comprendre la question de genre et développement.

Pour atteindre ces objectifs, la méthodologie des travaux a consisté à travailler en séances plénières et en ateliers.

Pour les ateliers, les résultats attendus ont été les suivants pour les différents ateliers.

L'atelier 1 répond aux questions suivantes :

1. Quelle définition de la société civile ?
2. Quelle place pour la société civile dans le jeu démocratique des pays du Sud et du Nord ?
3. Quel rôle de la société civile dans la stimulation du progrès économique, social et culturel ?

L'atelier 2 répond aux questions suivantes :

1. Quelle contribution les Organisations de la Société Civile (OSC) peuvent apporter à la réduction de la pauvreté : questions d'emploi, de dette et de commerce équitable ?
2. Face aux inégalités sociales à l'intérieur des Etats, quelle voie d'actions pour la société civile ?
3. Face aux inégalités entre le Nord et le Sud, quel partenariat pour un développement durable ?

L'atelier 3 répond aux questions suivantes :

1. Quelles actions de la société civile pour lutter contre la corruption ?
2. Quelle contribution à l'éducation citoyenne et à l'instruction ?
3. Comment faire intégrer la question du genre dans les programmes de développement communautaire?

L'atelier 4 répond aux questions suivantes:

1. Quelle contribution à la prévention et à la résolution des conflits sociaux ?
2. Quel rôle de la société civile peut-elle jouer dans les mécanismes formels et informels ?
3. Comment impliquer les groupes spécifiques au processus de développement ?

Atelier 1 « Société civile dans l'espace francophone »

Les activités de l'atelier 1 se sont déroulées sous la conduite du bureau composé ainsi qu'il suit :

- ❖ Président /modérateur : **M. Martin Itoua** (président de la FAPE, vice-président du bureau du comité de suivi des OING francophones)
- ❖ Rapporteurs :
 - **Dr. Firmin Gouba** (enseignant/chercheur à l'université de Ouagadougou)
 - **M. Dabiré Jean de Dieu** (enseignant à l'université de Ouagadougou)

Se fondant sur la nécessité de donner une forme et un contenu précis acceptés par tous de ce qu'on appelle Société Civile en préalable, les échanges du groupe de travail ont été articulés autour de trois (3) grands axes :

- Statut, caractéristiques et cadre d'intervention de la Société Civile
- Mobilité dans l'espace francophone
- Expression de la Société Civile dans les systèmes économiques francophones.

1. Statut, caractéristiques et cadre d'intervention de la société civile

La définition du concept de société civile est difficile, complexe controversée et multiforme cependant, dans l'optique d'un large consensus, les membres de l'atelier ont retenu des caractéristiques générales comme traits essentiels à savoir que la « *Société Civile est plurielle, non lucrative, apolitique, évolutive dans le temps et dans l'espace* ». Partant de là, il a été retenu que:

La société civile est composée d'associations, d'organisations professionnelles, de groupements indépendants, autonomes dans les champs d'activités recouvrant des préoccupations institutionnelles, économiques, sociales et culturelles. Ces organisations qui ne gèrent pas le pouvoir d'Etat ont et gardent la latitude d'agir dans une situation de contre-pouvoir face aux risques de dérives du pouvoir d'Etat.

La société civile constitue un socle autour duquel se construisent des stratégies en vue de promouvoir des notions de citoyenneté, de droits humains, d'égalité en vue d'élargir les espaces de liberté pour la construction du développement et du progrès social. Les activités publiques non étatiques et les activités privées dans leur ensemble sont l'objet d'observation et d'action de la société civile dont les membres doivent être efficaces à tout point de vue. Elle a une fonction de veille et de contrôle.

La société civile est viable si elle est pluraliste, inclusive, crédible et prospective. Elle constitue une force de revendication, de négociation, de propositions et d'action. La société civile, bien comprise, travaille à proximité des populations et développe un partenariat incontournable avec les Etats, les institutions et se donne les moyens de ses actions avec toutes les entités qui respectent son autonomie d'action et d'organisation.

Intervenant dans un contexte socioculturel marqué par des pesanteurs, la pauvreté et le manque de culture civique et démocratique au niveau de nombreux acteurs sociaux, la société civile recèle des faiblesses qu'il faut résorber et des forces qu'il faut consolider.

En terme de propositions concrètes pour faciliter et améliorer l'intervention des organisations de la société civile, les membres du groupe ont suggéré ce qui suit :

- Les organisations de la société civile partenaires de la francophonie institutionnelle doivent être constituées de celles officiellement accréditées par l'institution sur la base de critères préalablement définis tels que la représentativité, le dynamisme, le trait faîtière. Cependant, la possibilité d'établir une coopération opérationnelle particulière avec des organisations en dehors des exigences d'accréditation doit être retenue ;
- En vue de garantir leur efficacité fonctionnelle et leur indépendance, les organisations de la société civile doivent s'investir dans le renforcement des capacités de leurs membres et la recherche de moyens propres pour leur autonomie ;
- Les outils de financement (ex Fonds social de développement) de l'AIF doivent être révisés pour une plus grande contribution à la lutte contre la pauvreté ;
- La révision et la vulgarisation des critères d'éligibilité comme OING au niveau de la francophonie en tenant compte des réalités du terrain (développement décentralisé participatif).

2. Mobilité dans l'espace francophone

La mobilité se présente comme une problématique cruciale pour les Etats et les individus dans l'espace francophone. Elle concerne aussi bien les Hommes, les biens de consommation, l'information que les productions culturelles.

Pour résoudre les problèmes liés à la mobilité, les propositions suivantes ont été faites :

- Le respect des droits et de la dignité des migrants.
- Le développement d'une citoyenneté dans l'espace francophone qui met en avant les droits liés à ce statut.
- La promotion de la déclaration de Bamako pour dynamiser la solidarité agissante dans l'espace francophone
- Le développement d'un esprit de réhabilitation pour conserver nos valeurs culturelles dans leur site d'origine.
- La promotion du dialogue des cultures et le respect de la diversité culturelle.

3. Expression de la société civile dans les systèmes économiques de l'espace francophone

Les échanges commerciaux dans l'espace francophone sont marqués par l'inexistence d'une solidarité qui ne favorise pas un réel développement des pays du Sud. Ces échanges posent également des problèmes d'importance majeure qu'il faut résoudre au niveau des Etats de façon collective et individuelle. Au nombre de ces problèmes, on peut citer :

- les problèmes de marges bénéficiaires,
- les problèmes d'organisation des filières,
- les problèmes de label et de contrôle de qualité,
- les problèmes environnementaux,
- les problèmes du commerce équitable, etc.

En termes de solutions aux inégalités et problèmes cités, l'atelier a proposé :

- le respect des normes internationales reconnues et ratifiées par les Etats.
- le développement d'un lobby des organisations de la société civile francophone pour défendre les intérêts au niveau des grandes instances de décisions (OMC, Nations Unies, etc.)
- le développement d'une solidarité Sud / Sud.
- l'ouverture et l'accès des marchés aux produits du Sud
- la nécessité pour la société civile de prendre une part active dans les discussions sur le NEPAD et sa mise en œuvre pour en faire un vrai instrument de développement
- la création d'un observatoire pour contrôler l'application effective des déclarations des organes de la francophonie.
- l'exploitation par la francophonie de l'expérience et des capacités des institutions nationales et régionales pour faciliter et rentabiliser les échanges.

L'atelier 1 a adopté ensuite une résolution sur la pérennisation d'un forum de la Société Civile dans un espace francophone.

L'atelier a également proposé la mise en place d'un comité provisoire de suivi chargé de veiller à la pérennisation du forum de la Société Civile dans l'espace francophone.

Atelier 2: « Société civile et lutte contre la pauvreté »

Les activités de l'atelier 2 se sont déroulées sous la conduite du bureau composé ainsi qu'il suit :

Président : **Paul Kakpo** (AGADD – Bénin)

Modératrice : **Elisabeth Saint Paul** (Lions Club International)

Rapporteurs :

- **Jean Oulatar** (SS – CISL Bruxelles)
- **Mme Cissé née Sissoko Aïcha** (Paagla Yiri)

Sur l'intitulé du thème, l'atelier a proposé une autre formulation, « *La société civile et la lutte contre l'appauvrissement des peuples* ».

1. Pauvreté monétaire

Sur le débat général, les participantes et participants pensent que la notion de la pauvreté va au-delà des aspects purement économiques, politiques et sociaux. Elle couvre les domaines essentiels pour les populations tels que : la culture, l'environnement, voire le spirituel.

L'atelier a constaté que les causes de cette pauvreté sont multiples. Sans les énumérer toutes, il en a retenu quelques-unes significatives.

Pour les pays du sud, il a relevé les causes historiques. Celles-ci se résument à la traite des noirs et la colonisation. Celles-ci ont eu des conséquences sur le plan humain à travers l'aliénation et l'humiliation des peuples. Sur le plan économique, elles ont causé la spoliation des ressources naturelles, le pillage des biens culturels de valeur inestimable.

La période des indépendances n'a pas apporté un changement significatif. Les différentes politiques, tant économiques que sociales, mises en œuvre n'ont pas véritablement amélioré le sort des populations, car elles ont toutes été inadaptées.

Les réformes administratives, les mesures d'ajustement structurel n'ont eu aucun effet positif d'une manière générale. Les privatisations des entreprises d'Etat avec les licenciements massifs des travailleurs et travailleuses ont aggravé les conditions de vie des populations.

Pendant plus de trente ans, les différents gouvernements du Sud francophone n'ont cessé d'appliquer les politiques économiques et monétaires imposées par les institutions financières internationales (IFI), sans grand résultats probants, et ce, malgré les protestations de la majeure partie de la population. Les conséquences de toutes ces politiques économiques, monétaires et financières ont été désastreuses. Les états se sont lourdement endettés. Cet endettement hypothèque l'avenir des générations entières.

2. Pauvreté humaine

Au Sud comme au Nord, le développement tentaculaire des sociétés multinationales, avec leur budget dépassant de plusieurs fois, celui des pays les plus riches, le rachat à vil prix, au nom de la rentabilité, des pans entiers des entreprises publiques n'a apporté aucun progrès. Les domaines essentiels à la population, domaines de souveraineté de l'Etat, tels que l'éducation, la santé, le transport ont échappé au contrôle de nos gouvernants.

L'eau, élément primordial à la survie de l'homme, est reléguée au rang de simple bien, entre les mains des multinationales qui ne se soucient guère des besoins des peuples. Désormais, le paysan, au même titre que tout consommateur, doit acheter son eau pour le besoin de son agriculture.

Les membres de l'atelier, du Nord comme du Sud, à l'unanimité, déplorent que l'eau, l'éducation, la santé et le secteur clé de l'agriculture n'obéissent seulement qu'aux seuls impératifs économiques et financiers.

La sécurité sociale se privatise, laissant sur le carreau les plus démunis.

3. Pauvreté, gouvernance et mondialisation

La mondialisation, grâce aux nouvelles technologies de la communication, et à l'application de la politique néo-libérale, a fragilité la plupart des Etats du Nord. Elle a contribué à corrompre davantage nombre de responsables politiques du Sud.

En conséquence, des centaines de milliers de travailleurs ont perdu leurs emplois, et restent sans avenir et sans protection sociale. Le monde dans lequel nous vivons est devenu celui de l'exclusion, de la violence, de la xénophobie et du racisme.

Le constat est simple : au Sud, les Etats endettés, avec des élites corrompues, ne sont pas capables de donner une réponse satisfaisante aux problèmes que les masses affrontent. Au Nord, les pouvoirs politiques n'ont plus toutes les cartes nécessaires entre leurs mains pour réagir convenablement. Une grande partie de la population du Nord comme celles du Sud vivent, dans ces conditions, dans la précarité, l'exclusion et la misère.

Au Nord comme au Sud, les peuples, choqués et frustrés, ont réagi de plusieurs manières. Ici, on punit les hommes et femmes politiques au pouvoir, en votant pour l'opposition. Là, on s'abstient de voter. Bref, la population s'organise pour mieux réagir. C'est dans ce contexte que la Société civile prend de plus en plus de l'importance au niveau national et international.

Elle réagit face aux pouvoirs des sociétés multinationales, aux agissements pervers des institutions financières et des gouvernements dictatoriaux non démocratiques et corrompus.

Malgré les répressions, les intimidations, les organisations de la Société Civile et leurs dirigeants se sont mobilisés, organisés en véritables réseaux, aujourd'hui des forces sociales incontournables.

Les membres de l'atelier 2 sont revenus sur la contribution de la Société Civile pour souligner qu'elle doit jouer le rôle de :

- Propositions et de contre-propositions concrètes nécessaires aux gouvernements, aux Etats et aux organismes internationaux ;
- Dénonciation des malversations et des travers de tout genre au niveau local, communautaire, régional, national et international des responsables politiques, administratifs et économiques et autres ;
- D'opérateurs conscients, et aptes professionnellement, pouvant mettre leurs compétences au service du développement économique, social, environnemental et culturel au profit de plus faibles et des plus démunis (femmes, jeunes, enfants, personnes handicapées, et de toutes les minorités).

Pour ce faire, l'atelier a estimé que pour jouer convenablement son rôle, la société civile doit :

- S'imposer des devoirs de vertu et d'honnêteté pour être crédible en respectant les biens publics, en faisant passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier:
- Avoir le sens aigu du respect pour l'autre, pour les différentes minorités (linguistique, ethnique, culturelle, etc.)
- Avoir un cadre permanent de consultation où, démocratiquement, les membres peuvent discuter librement de leurs problèmes et harmoniser leurs positions.

4. Résolutions et recommandations

Les membres de l'atelier se sont engagés résolument à :

- Informer, sensibiliser et éduquer, en permanence, leurs membres, afin de les rendre aptes à participer activement de la conception, à la mise en œuvre, à l'évaluation et au suivi des projets et programmes de développement durable.
- Faire savoir par des campagnes de sensibilisation et de témoignages les actions, programmes et projets de développement réussis, et en faire des cas d'études ;
- Encadrer les bénéficiaires des projets porteurs des conseils judicieux. Faire en sorte qu'à moyen ou long terme, ces derniers puissent, à leur tour, être capables de concevoir, d'élaborer, de mettre en œuvre leurs propres projets, et d'en faire l'évaluation et le suivi.

L'atelier a conclu que les politiques économiques et sociales appliquées sous la pression des institutions financières internationales, et du système néo-libéral ont :

- Saigné les peuples ;
- Appauvri les citoyens et citoyennes ;
- Endetté lourdement les Etats ;

- Détruit les environnements sociaux et culturels sans le moindre développement en contrepartie ;
- Cette politique a engendré les inégalités entre le Nord et le Sud, creusé davantage le fossé entre les riches et les pauvres du Nord et du Sud et au sein des pays du Sud ;
- Elle a marginalisé les femmes, les jeunes, les enfants, les rendant économiquement plus vulnérables ;

L'atelier a terminé ses travaux par des recommandations aux *responsables politiques* des scènes nationales et internationales.

- Une politique économique et sociale centrée sur la satisfaction des besoins essentiels. L'eau, l'éducation, la santé et la sécurité sociale font partie de ses besoins essentiels des populations et ne peuvent faire l'objet d'aucun marchandage.
- Mettre un accent particulier sur une politique de développement du secteur agricole. Celle-ci doit insister sur l'autosuffisance et la sécurité alimentaire, en privilégiant les filières productives ;
- L'atelier insiste sur l'annulation de la dette, sans condition. Il saisit cette occasion pour rappeler aux Etats du Nord francophones de respecter les engagements pris dans le cadre de l'assistance internationale et d'accorder 0,70 % de leur PNB au développement ;
- Que ces Etats et les autorités politiques nationales impliquent la société civile dans le suivi et les évaluations de l'annulation de dette et de ses conditions.
- Prévoir une ligne budgétaire de financement, sans contrainte, aux actions de développement que mène la société civile.
- Pérenniser le cadre de rencontre de la société civile sur le plan national et international ;

L'atelier rappelle à la *Société Civile* :

- d'être vigilante, de veiller scrupuleusement à sa mission de propositions aux autorités afin que celles-ci respectent les engagements qu'elles ont pris vis à vis de leurs peuples ;

- de s'engager à former un véritable réseau francophone, grâce à la Toile où les membres s'informeront, échangeront leurs expériences. Ceci permettrait de renforcer leur contribution au développement durable.

Atelier 3 : « La Société : genre, droits de l'Homme et démocratie »

Les activités de l'atelier 3 se sont déroulées sous la conduite du bureau composé ainsi qu'il suit :

- ❖ Présidence de **Mme Nana Delphine** (CEFEPROD Conseil) et avec pour
- ❖ Rapporteurs :
 - **Mme Zaba Jacqueline** (CASF Burkina)
 - **M. Koala Salif** (enseignant à l'université de Ouagadougou)
 - **M. Dhaouadi Chékib** (Jeune chambre économique de Tunisie)
 - **M. Siviude Marceau** (FIDH France)

L'atelier a examiné plusieurs points en débats :

- Protection des droits des femmes ;
- Protection de l'Etat de droit et de la démocratie ;
- Protection des défenseurs des droits de l'Homme ;
- Lutte contre l'impunité des violations des droits de l'Homme ;
- Formation aux droits de l'Homme et accès à l'information des citoyens.

1. Protection des droits des femmes

- Ratifier sans réserve la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif, le Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes et les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du travail ;
- Et pour ceux qui les ont déjà ratifiés, lever toutes les réserves incompatibles avec les but et objet desdites conventions ;
- Intégrer lesdites conventions dans les législations internes et veiller à leur application effective.

2. Protection de l'Etat de droit et de la Démocratie

- Respecter les principes d'indépendance de la Justice, du droit à un procès équitable et les droits de la défense, conformément aux instruments

internationaux de protection des droits humains, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques

- Promouvoir et soutenir la mise en place de cliniques et centres d'aide juridique par les ONG, orientés vers la défense des droits de l'Homme, particulièrement des femmes et des enfants.
- Mettre en place de manière systématique, à l'occasion de chaque processus électoral, des Commissions indépendantes, à composition pluraliste, chargé de veiller à la transparence des processus électoraux
- Renforcer la formation des femmes à l'observation des élections
- Garantir la présence d'observateurs nationaux et internationaux à parité hommes et femmes ayant mandat de vérifier la crédibilité, la transparence et le caractère équitable des élections
- Renforcer la participation effective des femmes dans toutes les instances de décision par des quotas temporaires d'au moins 30%

3. Protection des défenseurs des droits de l'Homme

- Mettre fin à toute forme de répression menée à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme et de leurs organisations ;
- Tout mettre en oeuvre pour garantir les libertés d'association, d'expression et la liberté d'action des défenseurs des droits de l'Homme ;
- Se conformer aux dispositions de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ainsi qu'aux dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme ;
- Permettre la libre circulation des défenseurs des droits de l'Homme au sein de l'espace de la Francophonie par l'introduction d'un « passeport OIF ».

4. Lutte contre l'impunité des violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire

- Ratifier le Statut de la Cour pénale internationale (CPI) et prendre toutes les mesures nécessaires pour harmoniser leurs législations internes avec celui-ci ;
- Dénoncer les accords bilatéraux récemment négociés avec les Etats-Unis ;
- Résister aux démarches américaines, et ne pas céder aux pressions et aux intimidations en répondant collectivement dans le cadre des organisations régionales en vue de faire front commun contre une CPI à deux vitesses ;
- Ratifier le protocole additif à la Charte africaine portant création de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples en faisant la déclaration au titre de l'article 34.6 permettant la saisine directe par des individus et des ONG ;

- Permettre aux juridictions nationales d'exercer en toute indépendance leur compétence universelle conformément aux dispositions y afférentes des instruments internationaux.

4. *Formation et accès à l'information sur les droits de l'Homme, la démocratie et la paix*

- Généraliser la formation aux droits de l'Homme, la démocratie et la paix dans l'enseignement primaire et secondaire ;
- Introduire dans l'ensemble des outils pédagogiques et les valeurs universelles parmi lesquelles le principe de non discrimination ;
- Introduire l'éducation aux droits de l'Homme dans la formation initiale et permanente de toutes les professions s'exerçant directement sur la personne humaine ;
- Permettre la diffusion et l'accès à l'information des instruments de protection et de promotion des droits de l'Homme, en particulier par le moyen des technologies de l'information et de la communication ;
- Permettre la création d'une société civile internationale par le biais des technologies de l'information ;
- Définir et appliquer des critères normatifs garantissant l'égalité homme/femme dans les métiers relatifs à la société de l'information.

Les membres de l'atelier 3 demandent à l'OIF/AIF :

- De dresser l'inventaire des organisations de défense des droits de l'Homme existant dans l'espace francophone décrivant leur domaine d'activité et leur participation dans la défense des droits de l'Homme ;
- D'évaluer la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako 4 ans après son adoption en impliquant les représentants de la société civile ;
- Systématiser la mise en œuvre du Chapitre 5.3 de la Déclaration de Bamako en cas de rupture de la démocratie ou de violations massives des droits de l'Homme ;
- Ratifier et intégrer dans les législations nationales la convention 159 de l'Organisation internationale du travail (OIT) portant sur la réadaptation, la formation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées ;
- Mettre en œuvre le plan d'action de la décennie africaine des personnes handicapées adopté par l'Union Africaine.

Les membres de l'atelier 3 rappellent les engagements pris par les chefs d'Etat dans la Charte de l'OIF et de la Déclaration de Bamako de novembre 2000.

Atelier 4: « Bonne gouvernance, éducation citoyenne, Paix et sécurité »

Les activités de l'atelier 4 se sont déroulées sous la conduite du bureau composé ainsi qu'il suit :

- ❖ Président : **M. Kougniazondé Christophe** (Académie Alioune Blondin BEYE)
- ❖ Modératrice : **Mme Touré Saran** (FOGUIRED – Guinée)
- ❖ Rapporteurs :
 - **Mme Bitougat Christiane** (CSFEF – Gabon)
 - **M. Kourouma Moussa** (CECIDE – Guinée)
 - **M. Alcard / Dessaint Paul Marc** (ADELF – Paris)

Les membres de l'atelier se sont penchés sur différents aspects relevant de la bonne gouvernance, de l'éducation citoyenne, de la paix et de la sécurité sur ces différents points, ils ont fait des propositions.

1. Solidarité intergénérationnelle

- La restauration de l'enseignement de la morale et des droits humains dans tous les ordres d'enseignement ;
- Tenant compte de l'augmentation spectaculaire de la population de 60 ans et plus partout dans l'espace francophone et plus particulièrement dans les pays du Sud, une réflexion prospective sur les impacts sur nos sociétés et sur la contribution des aînés eux-mêmes à la recherche de solutions viables et durables à ce phénomène en partenariat avec les Etats membres de la francophonie ;
- La mise en réseau des acteurs et des entités intervenant dans le domaine de la solidarité intergénérationnelle ;
- L'accroissement et l'intensification des campagnes d'alphabetisation dans les langues nationales et en français pour toucher toutes les populations ;
- L'augmentation des budgets consacrés à l'éducation en soutenant spécialement l'éducation en milieu rural et de la jeune fille en particulier.

2. Communication, médias et diffusion des informations

L'atelier a suggéré :

- La circulation du livre (Sud - sud, Nord - sud et sud - nord) à travers une politique de détaxation ;
- Un appui substantiel à la presse qui écrit dans les langues nationales, langues partenaires du français ;
- Un soutien aux associations d'écrivains et éditeurs d'ouvrages en langues nationales ;
- La professionnalisation et la responsabilisation des médias nationaux qui doivent s'engager dans une véritable mission de service public.

3. Rôle et contribution de la société civile dans la lutte contre la corruption

L'atelier a recommandé :

- La lutte plus accrue contre l'impunité.
- La déclaration obligatoire des biens avant et après l'exercice de tous mandat électif ;
- L'indépendance et l'autonomie des magistrats et des juges ;
- La protection effective des défenseurs des droits humains ;
- le renforcement des capacités des appareils judiciaires ;
- La Société Civile s'est engagée, quant à elle, à prendre une part active à toutes les actions tendant à mettre fin à l'impunité à travers des campagnes soutenues de sensibilisation et de dénonciation de tous les actes de corruption

4. Mécanismes informels et formels de médiation et de prévention des conflits

L'atelier a proposé :

- L'intégration de la dimension culturelle dans tous les mécanismes de prévention des conflits ;
- Le respect des constitutions établies ;
- L'organisation d'élections véritablement transparentes, honnêtes et pacifiques ;
- Le renforcement et la consolidation de l'Etat de droit ;
- Le renforcement des capacités des communautés de base en matière de prévention et de gestion de conflits, principalement dans les zones sensibles ;
- L'intégration dans les curriculums d'enseignement, des valeurs culturelles traditionnelles de nos sociétés respectives en ce qui concerne la tolérance, le respect de l'autre, la non – violence, l'acceptation de la différence, le dialogue, etc.
- La prise des mesures nationales internes en application des instruments juridiques internationaux prohibant la violence contre les femmes ;
- L'adoption par l'Union Africaine d'une convention sur les armes légères ;
- La formation de tous les journalistes à la culture de la paix

De façon générale, les participants et les participantes à l'atelier 4 invitent instamment :

- L'organisation internationale de la francophonie et l'Union Africaine à négocier avec les puissances occidentales les voies et moyens pour

arrêter la vente des armes légères aux pays de l'espace francophone, singulièrement aux pays africains ;

- L'organisation internationale de la francophonie et le X^e sommet de la francophonie à prendre les mesures adéquates et appropriées qui facilitent la vulgarisation et la diffusion des résolutions, décisions, déclarations, et conventions adoptées dans le cadre de la francophonie et à veiller à leur mise en œuvre effective ;
- Les chefs d'Etat et de gouvernement à adopter des politiques qui favorisent la contribution de la Société Civile à l'éducation et à l'instruction des citoyens.

En conclusion :

Les participantes et les participants des différents ateliers se sont réjouis de l'heureuse initiative du Gouvernement du Faso d'organiser, avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie, le Forum de la Société Civile qui s'est tenu à Ouagadougou du 20 au 22 octobre 2004, dans le cadre du X^e Sommet de la Francophonie, sur le thème : « *Francophonie, espace solidaire pour un développement durable ; rôle et contribution de la Société Civile* ». Ils ont à l'unanimité adressé leur profonde gratitude au peuple et au Gouvernement burkinabé pour l'accueil et l'hospitalité dont ils ont été l'objet pendant leur séjour à Ouagadougou, et à l'Organisation Internationale de la Francophonie, à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, au Canada, à la France, à l'UNICEF et à la FAO pour leurs contributions respectives à la tenue et au succès de cette rencontre historique.

Ouagadougou, le 22 octobre 2004